

## FICHE TECHNIQUE Pays de la Loire Relance

<b>Objectifs</b>	Améliorer les fonds propres des entreprises facilitant la mise en force de prêt moyen terme conforme aux équilibres financiers jugés nécessaires par les partenaires bancaires.
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PME au sens européen In bonis;</li> <li>- De plus de 5 ans (pour avoir du recul sur au moins 3 bilans non impactés par la crise et faciliter la valorisation) ; Ce critère peut être modulé en fonction de l'historique du partenariat bancaire tout en excluant le recours à PLR dans le cadre d'une entrée en relation ;</li> </ul>
<b>Typologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprise réalisant de 2 à 5M€ de CA ;</li> <li>- Entreprise disposant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un EBE historique permettant nue valorisation ;</li> <li>- d'une CAF permettant de couvrir l'amortissement de la dette engagée mais n'assurant pas le remboursement d'un endettement supplémentaire finançant les investissements nécessaires au redéploiement ;</li> </ul> </li> <li>- Entreprise ayant un projet de relance concret nécessitant et devant financer un investissement productif (matériel et immatériel).</li> </ul>
<b>Caractéristiques financières de l'intervention en fonds propres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant de l'intervention de PLR limité au montant du prêt moyen terme accordé par la banque ;</li> <li>- taux de capitalisation objet d'une promesse de vente (entre 5% et 8% fonction de la date de sortie) ;</li> <li>- un dividende statutaire prioritaire et précipitaire fixé à 0% sur les 4 premières années passant à 4% à partir de la cinquième puis à 8% à partir de la huitième année.</li> </ul>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord préalable du prêt moyen terme ;</li> <li>- Acceptation par l'actionnaire majoritaire de la promesse de vente, du pacte d'associé et de l'engagement de modification des statuts relatif aux actions de préférence.</li> </ul>
<b>Intérêt pour le dirigeant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intervention de PLR se différencie des opérations haut de bilan classique, par une valeur de sortie prévisible en fonction d'un taux de capitalisation objet d'une promesse ;</li> <li>- Renforcer les fonds propres de l'entreprise pour recouvrir une capacité d'endettement et financer la croissance.</li> </ul>
<b>Contact</b>	<p>Votre banque et ou Pays de la Loire Participations : Gaël Trélohan <i>Secrétaire général</i> 02 28 20 63 10 / Gael.trelohan@paysdelaloire</p>

Partenaires associés :